



eurotax
VAT, Customs & Excises



Le SYNVIRA et EUROTAX lancent un service de représentation fiscale qui simplifie les expéditions de vin aux particuliers par les vignerons indépendants d'Alsace

Le Synvira annonce donc fièrement son partenariat avec Eurotax expert dans les taxes indirectes et les services fiscaux. Cette collaboration vise à renforcer la position des Vignerons Indépendants sur le marché de l'export. Elle offrira aux vignerons Indépendants une solution optimisée pour les expéditions de leurs vins en Europe à destination des particuliers, facilitant ainsi l'accès à de nouveaux marchés. En complément d'une solution de transport existante, ce partenariat inclut également un service tarifaire simplifié qui intègre la représentation fiscale et la gestion des accises nécessaires pour l'envoi du vin en Europe et fait suite à la directive (UE) 2020/262. Une initiative qui vise à alléger les procédures administratives des vignerons leur permettant de se consacrer pleinement à leur passion et à leur métier.

L'obligation de la déclaration et le paiement des accises alcool suite à la directive (UE) 2020/262

La directive (UE) 2020/262, en vigueur depuis février 2023, vise à simplifier les procédures administratives liées à la circulation des produits soumis à accises au sein de l'Union européenne. Elle permet désormais aux domaines viticoles d'utiliser des déclarations électroniques pour enregistrer ces mouvements de produits et autorise les entreprises à se faire représenter par des tiers pour le traitement des formalités douanières.

Grâce à ce nouveau service de représentation fiscale, les domaines viticoles peuvent se concentrer sur leur cœur de métier tout en bénéficiant d'une expertise solide pour naviguer dans ce nouveau cadre réglementaire.

Cette collaboration ouvre la voie à de nouvelles opportunités pour les vignerons indépendants d'Alsace. Pour l'instant, les destinations disponibles sont notamment la Belgique et l'Allemagne.

A propos du Synvira

Le Syndicat des Vignerons Indépendants d'Alsace (Synvira), figure incontournable de la filière viticole alsacienne depuis sa création en 1971, réaffirme son rôle central dans le soutien et l'accompagnement de ses adhérents à l'image d'un agent d'artiste. Engagé dans la défense du métier de Vignerons Indépendants et dans le développement de leur activité, le Synvira apporte de nombreux services professionnels allant du conseil à la formation, en passant par la défense juridique, l'information et l'accompagnement commercial. Les Vignerons Indépendants sont des artisans du vin, propriétaires généralement de petites exploitations familiales, qui produisent des vins de qualité, respectueux de l'environnement, authentiques et en totale autonomie. Ils sont présents sur une grande variété de marchés tels que l'exportation, la vente directe au domaine, les salons, l'oenotourisme et près de 100% d'entre eux entretiennent des relations directes avec les particuliers.

www.alsace-du-vin.com

A propos d'Eurotax

Eurotax est un représentant fiscal agréé et reconnu par les administrations fiscales Européennes. Eurotax représente les entreprises étrangères pour les droits d'accises et la TVA, garantissant la conformité de leurs déclarations. S'appuyant sur plus de 35 ans d'expérience, Eurotax s'est construit une notoriété dans l'Union Européenne.

Eurotax est leader dans les déclarations d'accises alcool en Europe et a développé des solutions digitales pour la gestion et le paiement des accises alcool.

<https://www.eurotax.fr/>

Contact presse :

EUROTAX

Ikram Houti

Chargée des relations presse

i.houti@eurotax.fr

06.01.34.32.45

SYNVIRA

Théa Muller

Chargée de développement

thea.muller@synvira.com

03 89 41 97 41